

Commune Nouvelle



Le comité de pilotage se réunit le premier mardi de chaque mois depuis le 7 juillet dernier, a rendu visite à la Commune Nouvelle de Parsac-Rimondeix et a créé quatre groupes de travail :

- démarches administratives préalables piloté par Marie-Christine Guyon.
- agencement des locaux de la future mairie piloté par Michel Monnet.
- étude des capacités budgétaires piloté par Claude Clavé.
- anticipation du regroupement des personnels piloté par Céline Gout et Michelle Villedieu.

Lors de sa réunion du 4 octobre, il a pris connaissance de l'Arrêté préfectoral qui crée officiellement la Commune Nouvelle de Fursac au 1^{er} janvier prochain, mais institue, contrairement à la Charte votée par les deux Conseils Municipaux deux communes déléguées.

Interpelé sur ce point, M le Préfet a confirmé que cette mention « est une pure application de la Loi », les délibérations du 22 juin ne précisant pas l'exclusion de communes déléguées : il appartiendra au futur Conseil de statuer sur leur suppression ou non, et dans quel délai.

Les Echos de Fursac N°1

Recensement de la Population

Un recensement de la population aura lieu sur la commune de St Pierre de Fursac du **19 Janvier au 18 Février 2017**. Des agents recenseurs passeront chez vous afin de récolter les informations nécessaires.

EPCI: Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Au terme de longues négociations avec la CDCl, Le Préfet de la Creuse a tranché le 30 septembre dernier. Le 1^{er} janvier 2017, le département ne comptera plus que 7 EPCI, dont une communauté d'agglomération et 6 communautés de communes.

La commune nouvelle de Fursac relèvera de celle qui regroupera le Pays Sostranien, le Pays Dunois et la ComCom Bénévêt-Grand Bourg.

Sous réserve de vérification, elle devrait en être la troisième ville en importance de population, derrière La Souterraine et Dun le Palestel, et aura donc à élire 3 délégués au Conseil Communautaire

Projet rénovation cantine scolaire

Nous avons obligation, afin de répondre à la réglementation en vigueur, de rénover notre cantine scolaire.

Plusieurs solutions s'offraient à nous :

Créer un nouveau restaurant scolaire hors des locaux actuels.

Conserver les locaux actuels en les utilisant en simple office de distribution et donc acheter les repas à l'extérieur.

Et enfin, et cela a toujours été le souhait des élus, conserver les locaux actuels en les aménageant afin qu'ils répondent aux normes tout en conservant la partie confection des repas.

C'est bien cette dernière solution qui a été retenue, même s'il a fallu, de nombreuses réunions de concertation avec les services de l'Etat et l'architecte pour y parvenir.

L'important pour nous était de pouvoir continuer à proposer à nos enfants une cuisine traditionnelle de qualité, confectionnée sur place.

Le projet d'un montant estimatif de 350 000€ HT pourrait être subventionné à hauteur de 60%. Il faut noter qu'est intégrée à ce chiffrage toute la partie mise en accessibilité des locaux également obligatoire.

A ce jour les appels d'offres ont été lancés et certains marchés signés. Les travaux pourraient démarrer en mars / avril 2017 pour une durée estimée à 4 mois.

Durant le temps des travaux, le restaurant actuel ne pourra évidemment plus être utilisé ce qui va nous amener à déplacer le service de restauration dans les locaux de la salle des fêtes.

Nous sommes bien conscients que cela va modifier quelque peu le fonctionnement et les habitudes de nos associations, utilisatrices de cette salle, et nous nous en excusons même si nous n'avons pas d'autre choix possible.

Et puis avec un peu de patience, de concertation et d'organisation tout se déroulera du mieux possible.

Projet assainissement

Afin de finaliser le projet assainissement au niveau du terrain de lagunage, le SIVOM est dans l'attente de la signature de la promesse de vente de deux petites parcelles appartenant à la famille BECHADE.

Cette promesse de vente permettrait d'ouvrir le dossier d'autorisation de défrichement ainsi que le dépôt officiel du dossier au titre du code de l'environnement.

Le plan de financement est toujours en cours d'étude par le SIVOM.

La consultation des entreprises est prévue début 2017.

En raison de la mise en conformité des réseaux internes en séparatif sur les secteurs le Peyroux, route de Guéret, route de La Souterraine, route de l'Église et de Bel Air, le SIVOM a fait le choix de prendre la maîtrise d'ouvrage en domaine privé.

L'Agence de l'Eau « Loire Bretagne » a fourni au SIVOM de la documentation d'information qui permettra aux particuliers de bénéficier de subventions importantes.

Une réunion des administrés concernés est fixée le 17 novembre 2016 à 19 h salle des fêtes